

ASSEMBLEE NATIONALE

19 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 181

présenté par
M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER A, insérer l'article suivant:

« Il est inscrit un volet pédagogique sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les programmes scolaires, de l'école primaire au lycée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.